

235024-2026 - Mededinging

België – Financiële en verzekeringsdiensten – Assurance RC Exploitation/Protection juridique et RC Médicale

OJ S 67/2026 07/04/2026

Aankondiging van een opdracht of concessie – standaardregeling

Diensten

1. Koper

1.1. Koper

Officiële naam: CHwapi

E-mail: greet.keppens@chwapi.be

Rechtsvorm van de koper: Overheidsonderneming

Activiteit van de aanbestedende dienst: Gezondheid

2. Procedure

2.1. Procedure

Titel: Assurance RC Exploitation/Protection juridique et RC Médicale

Beschrijving: § 1er. Objet des services : Marché d'assurance RC Exploitation/Protection juridique et RC Médicale du Centre Hospitalier de Wallonie Picarde (CHwapi). 1. Le présent marché est un marché de services d'assurances, qui tombent sous le code CPV 66000000-0. Le marché a pour objet l'attribution des volets d'assurances suivants : - Volet 1 : Assurance RC Exploitation et Protection Juridique de l'Hôpital - Volet 2 : Assurance Responsabilité Civile Professionnelle Médicale (RC Médicale) du CHwapi Les prescriptions techniques auxquelles doivent répondre les services sont reprises dans les clauses techniques du cahier spécial des charges (ce dernier sera joint à l'invitation à soumissionner qui sera adressée aux candidats sélectionnés).

2. Il n'y a pas de division en lots. Les soumissionnaires devront donc remettre offre obligatoirement pour les deux volets précités. § 2. Précision importante : Il est d'ores et déjà précisé que seules les compagnies d'assurances agréées par la Banque Nationale de Belgique, pour une ou plusieurs branches d'assurances visées par le présent marché en vertu de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurances ou de réassurance seront sélectionnées dans le cadre de ce marché. Les candidatures déposées par ou avec des courtiers d'assurances ou autres intermédiaires d'assurances seront exclues, l'adjudicateur ayant déjà désigné son consultant/ courtier d'assurance au terme d'une procédure distincte en la personne du bureau DEGAUQUIER AND PARTNERS (FSMA n° 45523A).

Identificatiecode van de procedure: a6d9bff2-2442-465b-a55a-393f9448d57a

Interne identificatiecode: PPP0Q1-190/6097/2026-008-S

Type procedure: Onderhandelingsprocedure met voorafgaande oproep tot mededinging / mededingingsprocedure met onderhandeling

De procedure wordt versneld: neen

2.1.1. Doel

Aard van het contract: Diensten

Belangrijkste classificatie (cpv): 66000000 Financiële en verzekeringsdiensten

2.1.2. Plaats van uitvoering

Onderverdeling land (NUTS): Arr. Tournai-Mouscron (BE328)

Land: België

2.1.2. Plaats van uitvoering

Onderverdeling land (NUTS): Arr. Tournai-Mouscron (BE328)

Land: België

2.1.4. Algemene informatie

Rechtsgrondslag:

Richtlijn 2014/24/EU

2.1.6. Gronden voor uitsluiting

Bronnen voor uitsluitingsgronden: Aanbestedingsstuk

5. Perceel

5.1. Perceel: LOT-0001

Titel: Assurance RC Exploitation/Protection juridique et RC Médicale

Beschrijving: § 1er. Objet des services : Marché d'assurance RC Exploitation/Protection juridique et RC Médicale du Centre Hospitalier de Wallonie Picarde (CHwapi). 1. Le présent marché est un marché de services d'assurances, qui tombent sous le code CPV 66000000-0. Le marché a pour objet l'attribution des volets d'assurances suivants : - Volet 1 : Assurance RC Exploitation et Protection Juridique de l'Hôpital - Volet 2 : Assurance Responsabilité Civile Professionnelle Médicale (RC Médicale) du CHwapi Les prescriptions techniques auxquelles doivent répondre les services sont reprises dans les clauses techniques du cahier spécial des charges (ce dernier sera joint à l'invitation à soumissionner qui sera adressée aux candidats sélectionnés). 2. Il n'y a pas de division en lots. Les soumissionnaires devront donc remettre offre obligatoirement pour les deux volets précités. § 2. Précision importante : Il est d'ores et déjà précisé que seules les compagnies d'assurances agréées par la Banque Nationale de Belgique, pour une ou plusieurs branches d'assurances visées par le présent marché en vertu de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurances ou de réassurance seront sélectionnées dans le cadre de ce marché. Les candidatures déposées par ou avec des courtiers d'assurances ou autres intermédiaires d'assurances seront exclues, l'adjudicateur ayant déjà désigné son consultant/ courtier d'assurance au terme d'une procédure distincte en la personne du bureau DEGAUQUIER AND PARTNERS (FSMA n° 45523A).

Interne identificatiecode: 2026-008-S_1

5.1.1. Doel

Aard van het contract: Diensten

Belangrijkste classificatie (cpv): 66000000 Financiële en verzekeringsdiensten

5.1.2. Plaats van uitvoering

Postadres: Avenue Delmée, 9

Stad: Tournai

Postcode: 7500

Onderverdeling land (NUTS): Arr. Tournai-Mouscron (BE328)

Land: België

Aanvullende informatie: CHwapi

5.1.3. Geraamde duur

Begindatum: 01/07/2026

Einddatum van de duur: 30/06/2030

5.1.4. Verlenging

Maximumaantal verlengingen: 1

Overige informatie over verlengingen: Le marché comporte une reconduction. La durée du marché est de trois ans fermes. Il est ensuite reconduit tacitement et sans formalité une seule fois pour une période d'un an en application de l'article 57 de la loi du 17 juin 2016. La durée totale du marché et de sa reconduction ne peut en aucun cas excéder quatre ans à dater de la conclusion de celui-ci. Chaque partie peut néanmoins mettre fin de manière unilatérale au contrat d'assurance au terme de la troisième année, à condition que la notification à l'autre partie soit faite par lettre recommandée, en respectant le délai de préavis suivant : - en cas de résiliation par le preneur d'assurance : au moins trois mois avant l'échéance ; - en cas de résiliation par l'assureur : au moins six mois avant l'échéance. La partie qui exerce ce droit de mettre fin au marché n'est tenue au paiement d'aucune indemnité au bénéfice de l'autre partie.

5.1.6. Algemene informatie

Voorbehouden deelname:

Deelname is niet voorbehouden.

De namen en beroepskwalificaties van het voor de uitvoering van de opdracht ingezette personeel moeten worden vermeld: Vereist in inschrijving

Aanbestedingsproject dat niet uit EU-fondsen wordt gefinancierd

De aanbesteding valt onder de Overeenkomst inzake overheidsopdrachten (GPA): ja

5.1.9. Selectiecriteria

Bronnen van selectiecriteria: Aankondiging

Criterium: Specifieke jaarlijkse omzet

Beschrijving van het selectiecriterium: Pour ce qui concerne la partie IV du DUME relative aux critères de sélection, le PA demande aux opérateurs économiques de compléter des informations précises en remplissant les sections A à C et plus exactement de la manière décrite ci-après : En vue de prouver sa capacité économique et financière, le soumissionnaire indiquera : • son chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux assurances sur lesquelles porte spécifiquement le présent marché, au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du soumissionnaire. • une attestation apportant la preuve qu'il est agréé par la Financial Services & Market Authority (FSMA) pour pratiquer les branches d'assurances du présent marché (partie IV A.1). Outre cette preuve, si le soumissionnaire est inscrit au registre d'un Etat membre de l'Espace économique européen autre que la Belgique, il doit apporter la preuve qu'il est autorisé à exercer par voie de succursale en Belgique et en outre un document d'où il ressort qu'il dispose d'une filiale ou d'une représentation suffisante en Belgique. Niveau(x) minimal(aux): • Chiffre d'affaires spécifique (primes) pour chacune des trois dernières années pour les branches RCE/PJ et RC médicale : 1.250.000 EUR S'agissant d'un marché de services d'assurances, ces montants se justifient compte tenu de la nature des prestations à fournir, soit le versement d'une somme d'argent le cas échéant bien plus importante que le montant du marché en cours.

De criteria zullen worden gebruikt om de gegadigden te selecteren die voor de tweede fase van de procedure zullen worden uitgenodigd

Criterium: Referenties voor gespecificeerde diensten

Beschrijving van het selectiecriterium: Pour ce qui concerne la partie IV du DUME relative aux critères de sélection, le PA demande aux opérateurs économiques de compléter des informations précises en remplissant les sections A à C et plus exactement de la manière décrite ci-après : En vue de prouver sa capacité technique, le soumissionnaire indiquera : • la

liste des principaux services d'assurance réalisés au cours des trois dernières années, indiquant le montant des primes estimées, la date et l'identité des pouvoirs adjudicateurs concernés (références d'égale ou de plus grande importance) (partie IV C. 1b). Niveau(x) minimal(aux): • Une liste de références de minimum trois marchés similaires (soit des marchés d'assurances RC Exploitation/Protection juridique et RC Médicale du secteur hospitalier) exécutés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et les destinataires publics ou privés : Niveau minimum : cette liste devra être composée de trois références minimum de marchés d'assurances de responsabilité RC Exploitation/Protection juridique et RC médicale du secteur hospitalier, dont une référence au moins dont le montant de prime annuelle est de minimum (volets 1 et 2 confondus) : 350.000 EUR.
De criteria zullen worden gebruikt om de gegadigden te selecteren die voor de tweede fase van de procedure zullen worden uitgenodigd

Criterium: Andere economische of financiële eisen

Beschrijving van het selectiecriterium: Une attestation apportant la preuve qu'il est agréé par la Banque Nationale de Belgique (BNB) Niveau(x) minimal(aux): • Une attestation apportant la preuve qu'il est agréé par la Banque Nationale de Belgique (BNB) pour pratiquer les branches d'assurances visées par le présent marché. Outre cette preuve, si le candidat est inscrit au registre d'un Etat membre de l'Espace économique européen autre que la Belgique, il doit apporter la preuve qu'il est autorisé à exercer par voie de succursale en Belgique et en outre un document d'où il ressort qu'il dispose d'une filiale ou d'une représentation suffisante en Belgique. Le présent marché est réservé aux entreprises d'assurances agréées en vertu de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance. Il est porté à la connaissance des candidats assureurs que la S.A. DEGAUQUIER & PARTNERS (FSMA n° 45523A), Rue du Bergeant n° 10 à 7900 Leuze-en-Hainaut est le consultant/courtier d'assurances préalablement désigné par le pouvoir adjudicateur. Les offres par ou avec des courtiers d'assurances sont donc exclues et l'assureur auquel le présent marché sera attribué devra collaborer avec la S.A. DEGAUQUIER & PARTNERS pour la gestion des contrats d'assurances souscrits. L'assureur n'est donc pas autorisé à sous-traiter tout ou partie de ses engagements résultant de l'exécution du présent marché à d'autres intermédiaires d'assurances. Pour autant que de besoin, il est précisé que n'est pas considéré comme de la sous-traitance le mécanisme de la co-assurance, par lequel l'adjudicataire partage le risque financier avec d'autres compagnies d'assurances, mais reste l'apériteur en charge de l'exécution des différents engagements résultant du présent marché et le seul interlocuteur du pouvoir adjudicateur ;
De criteria zullen worden gebruikt om de gegadigden te selecteren die voor de tweede fase van de procedure zullen worden uitgenodigd

Criterium: Andere economische of financiële eisen

Beschrijving van het selectiecriterium: * 2.1. LES CONDITIONS DE SELECTION 2.1.1. Motifs d'exclusion 2.1.1.1. Motifs d'exclusion obligatoires Pour être sélectionné, le candidat ne doit pas se trouver dans un des cas d'exclusion obligatoires mentionnés ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur exclut, à quelque stade de la procédure que ce soit, un candidat de la participation à la procédure de passation, lorsqu'il a établi ou qu'il est informé de quelque autre manière que ce candidat a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une des infractions suivantes : 1) participation à une organisation criminelle; 2) corruption; 3) fraude; 4) infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ; 5) blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme; 6) travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ; 7) occupation de ressortissants de pays

tiers en séjour illégal Les exclusions de 1) à 6) s'appliquent pour une période de 5 ans à compter de la date du jugement. Le critère d'exclusion 7° quant à lui s'applique pour une période de 5 ans à partir de la fin de l'infraction.

2.1.1.2. Motifs d'exclusion relatifs aux dettes fiscales et sociales Conformément aux articles 67 et 68 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, le candidat doit être en règle relativement à ses obligations en matière de cotisations de sécurité sociale et ses obligations fiscales. Le pouvoir adjudicateur exclut, à quelque stade de la procédure de passation que ce soit, la participation à une procédure, d'un candidat qui ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale sauf : - Lorsque le montant de la dette est inférieure à 3.000 euros ; ou - Lorsque le candidat a obtenu pour cette dette des délais de paiement qu'il respecte strictement.

2.1.1.3. Motifs d'exclusion facultatifs Conformément à l'article 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur peut exclure, à quelque stade de la procédure de passation, de la participation à une procédure, le candidat se trouvant dans l'un des cas suivants :

1. Lorsque le pouvoir adjudicateur peut démontrer, par tout moyen approprié, que le candidat ou le soumissionnaire a manqué aux obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail ;
2. Lorsque le candidat ou le soumissionnaire est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
3. lorsque le pouvoir adjudicateur peut démontrer par tout moyen approprié que le candidat ou le soumissionnaire a commis une faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité;
4. lorsque le pouvoir adjudicateur dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le candidat ou le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence
5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts au sens de l'article 6 de la loi du 17 juin 2016 par d'autres mesures moins intrusives
6. lorsqu'il ne peut être remédié à une distorsion de la concurrence résultant de la participation préalable des candidats ou soumissionnaires à la préparation de la procédure de passation, visée à l'article 52 de la loi du 17 juin 2016, par d'autres mesures moins intrusives;
7. lorsque des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable
8. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis en vertu de l'article 74 de la loi du 17 juin 2016 ;
9. le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

2.1.1.4. Mesures correctrices Conformément à l'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, tout candidat qui se trouve dans l'une des situations visées aux articles 67 ou 69 peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent. Le pouvoir adjudicateur appréciera si ces preuves sont suffisantes. Si celles-ci sont suffisantes, le candidat n'est pas exclu de la procédure de passation. Si les preuves sont jugées insuffisantes, le pouvoir adjudicateur adresse une décision motivée au candidat exclu.

* Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi

du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

De criteria zullen worden gebruikt om de gegadigden te selecteren die voor de tweede fase van de procedure zullen worden uitgenodigd

Informatie over de tweede fase van een procedure in twee fasen:

Minimumaantal gegadigden dat voor de tweede fase van de procedure moet worden uitgenodigd: 3

De procedure verloopt in opeenvolgende fasen. In elke fase kunnen deelnemers afvallen

De koper behoudt zich het recht voor de opdracht zonder verdere onderhandelingen te gunnen op basis van de oorspronkelijke inschrijvingen

5.1.10. Gunningscriteria

Criterium:

Type: Kosten

Beschrijving: Prix (prime)

Categorie van het gunningscriterium gewicht: Gewicht (punten, exact)

Gunningscriterium numerieke waarde: 60

Criterium:

Type: Kwaliteit

Beschrijving: Qualité des garanties

Categorie van het gunningscriterium gewicht: Gewicht (punten, exact)

Gunningscriterium numerieke waarde: 30

Criterium:

Type: Kwaliteit

Beschrijving: Qualité des services offerts

Categorie van het gunningscriterium gewicht: Gewicht (punten, exact)

Gunningscriterium numerieke waarde: 10

5.1.11. Aanbestedingsstukken

Adres van de aanbestedingsstukken: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/190/Q1/2026>

5.1.12. Voorwaarden van de aanbesteding

Voorwaarden van de procedure:

Vermoedelijke datum van verzending van de uitnodigingen tot inschrijving: 22/05/2026

Voorwaarden voor indiening:

Elektronische indiening: Vereist

Adres voor indiening: <https://www.publicprocurement.be>

Talen waarin inschrijvingen of verzoeken tot deelname kunnen worden ingediend: Frans

Elektronische catalogus: Niet toegestaan

Varianten: Niet toegestaan

Uiterste datum voor de ontvangst van verzoeken tot deelname: 05/05/2026 11:00:00 (UTC+02:00) Oost-Europese tijd, Midden-Europese zomertijd

Voorwaarden van het contract:

De uitvoering van de opdracht moet plaatsvinden binnen het kader van programma's voor maatwerkbedrijven: Neen

Elektronische facturering: Vereist

Er zal worden gebruikgemaakt van elektronische orderplaatsing: neen

Er zal worden gebruikgemaakt van elektronische betaling: neen

5.1.15. Technieken

Raamovereenkomst:

Geen raamovereenkomst

Informatie over het dynamische aankoopstelsel:

Geen dynamisch aankoopstelsel

5.1.16. Nadere inlichtingen, bemiddeling en evaluatie

Organisatie voor beroepsprocedures: Tribunal de 1ère instance de Tournai

Informatie over de termijnen voor beroep: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Tribunal de 1ère instance de Tournai

Organisatie die nadere inlichtingen over de aanbestedingsprocedure verstrekt: Service Achats

Organisatie die meer informatie geeft over beroepsprocedures: Tribunal de 1ère instance de Tournai

Organisatie die verzoeken tot deelname ontvangt: Service Achats

8. Organisaties

8.1. ORG-0001

Officiële naam: CHwapi

Registratienummer: 876.107.364

Postadres: Avenue Delmée, 9

Stad: Tournai

Postcode: 7500

Onderverdeling land (NUTS): Arr. Tournai-Mouscron (BE328)

Land: België

Contactpunt: Greet Keppens

E-mail: greet.keppens@chwapi.be

Telefoon: +32 69258106

Fax: +32 69258015

Internetadres: <http://www.chwapi.be/>

Rollen van deze organisatie:

Koper

8.1. ORG-0002

Officiële naam: Service Achats

Registratienummer: MP

Postadres: Avenue Delmée 9

Stad: Tournai

Postcode: 7500

Onderverdeling land (NUTS): Arr. Tournai-Mouscron (BE328)

Land: België

Contactpunt: Maxime Aubert

E-mail: maxime.aubert@chwapi.be

Telefoon: +32 69885459

Internetadres: <http://www.chwapi.be/>

Rollen van deze organisatie:

Organisatie die nadere inlichtingen over de aanbestedingsprocedure verstrekt

Organisatie die verzoeken tot deelname ontvangt

8.1. ORG-0003

Officiële naam: Tribunal de 1ère instance de Tournai

Registratienummer: BE 0308.357.753

Postadres: Place du Palais de Justice, 5
Stad: Tournai
Postcode: 7500
Onderverdeling land (NUTS): Arr. Tournai-Mouscron (BE328)
Land: België
E-mail: infra.roi@just.fgov.be
Telefoon: +32 69251711

Rollen van deze organisatie:

Organisatie voor beroepsprocedures
Organisatie die meer informatie geeft over beroepsprocedures

8.1. ORG-0004

Officiële naam: 3P - Aanbieder van diensten / Prestataire de services
Registratienummer: BE 0475.480.736
Stad: Antwerpen / Anvers
Postcode: 2000
Onderverdeling land (NUTS): Arr. Antwerpen (BE211)
Land: België
E-mail: info@3p.eu
Telefoon: +32 3 294 30 51

Rollen van deze organisatie:

Aanbieder van aanbestedingsdiensten

8.1. ORG-0005

Officiële naam: FPS Policy and Support
Registratienummer: BE 0671.516.647
Stad: Brussels
Postcode: 1000
Onderverdeling land (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Land: België
E-mail: e.proc@publicprocurement.be
Telefoon: +32 2 740 80 00

Rollen van deze organisatie:

TED eSender

Informatie over een aankondiging

Identificatiecode/versie van de aankondiging: 9753a69c-7f56-432a-b0e1-e997b0ce3561 - 01
Type formulier: Mededinging
Type aankondiging: Aankondiging van een opdracht of concessie – standaardregeling
Subtype aankondiging: 16
Verzenddatum van de aankondiging: 03/04/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Oost-Europese tijd, Midden-Europese zomertijd
Aankondiging datum verzending (eSender): 03/04/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Oost-Europese tijd, Midden-Europese zomertijd
Talen waarin deze aankondiging officieel beschikbaar is: Frans
Publicatienummer aankondiging: 235024-2026
Nummer uitgave PB S: 67/2026
Datum van bekendmaking: 07/04/2026